



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2024-067

PUBLIÉ LE 22 MARS 2024

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées /

65-2024-03-14-00004 - Arrêté du 13 mars 2024 portant nomination des membres du conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (3 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2024-03-14-00004

Arrêté du 13 mars 2024 portant nomination des
membres du conseil départemental des
Hautes-Pyrénées pour les combattants et
victimes de guerre et la mémoire de la Nation

**Arrêté du 13 mars 2024 portant nomination des membres du conseil départemental
des Hautes-Pyrénées pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la
Nation**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles R.613-5 et R.613-9 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et son notamment article 14,

Vu la directive générale n°05/B/ONACVG du 11 mars 2019 définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement des structures partenariales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2019-06-28-013 du 28 juin 2019 portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2023-04-18-00002 du 18 avril 2023 portant prorogation du mandat des membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation,

Vu le décret n°2023-1215 du 20 décembre 2023 relatif à la composition du Conseil départemental pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2024 relatif à la composition du deuxième collège du conseil départemental des combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

Sur proposition du Directeur du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerres des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres du Conseil départemental pour les combattants et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation, pour une durée de quatre ans :

I. Au titre du premier collège, dit « collège des élus et services », 7 membres représentant les assemblées, administrations ou organismes dont ils relèvent :

- M. SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées
- M. GERBET représentant le maire de Tarbes, chef-lieu de département
- Mme LAMON représentant le président du conseil départemental
- M. DE LIGNIVILLE, délégué militaire départemental

- Mme MIQUEL-VAL, directrice académique des services départementaux de l'Education nationale
- M. GIUSTINIANI, directeur des archives départementales
- M. ROUGNON-GLASSON, représentant le commandant du groupement départemental de la Gendarmerie

II. Au titre du 2^{ème} collège dit « anciens combattants et victimes de guerre » :

20 membres représentant les combattants et victimes de guerre parmi les catégories de ressortissants énumérées à l'article L611-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre :

A. 2 membres au titre des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée

- Mme LAGRANGE Danielle, 20 rue des Carmes - 65000 Tarbes (au titre de pupille de la Nation)
- Mme MASCARAS SOURBE Marcelle, 51 Avenue des bois - 65800 Aureilhan (au titre de pupille de la Nation)

B. 10 membres au titre de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc

- M. BODEÏ Claude, 441 Route du pont du chemin de fer - 65700 Maubourguet
- M. CASTELLI Adolphe, 10 Rue Monteil - 65000 Tarbes
- M. COUESNON Gérard, 17 Chemin dit de Bernadets 65220 Trie sur Baïse
- Mme DUBAU Eloïse, 6 Route du Mesnil - 65200 Bagnères de Bigorre (au titre de conjointe - survivante)
- M. DUVIN Jacques, 9 Rue des Templiers - 65800 Aureilhan
- Mme FAURIES Raymonde, 16 Chemin de Seignouret - 65700 Sauveterre (au titre de conjointe survivante)
- M. FISCHER Pierre, 57 Boulevard Henri IV Esc C - 65000 Tarbes
- M. MARCHESIN Jean-Claude, 82 route des Pyrénées - 65500 Pujò
- M. POURCHIER Eugène, 29 Boulevard Lacaussade 11 Résidence Corisande - 65000 Tarbes
- M. ROCHE Alain, 301 Rue du Tir - 65300 Lannemezan

C. 8 membres au titre des opérations postérieures au 2 juillet 1964

- M. AUBARD Franck, 4 rue du Mouret - 65360 Momères
- M. AUBERT Jean, 12 Rue de la Fontaine - 65200 Trébons
- M. CORBIERE André, 41 Rue Raymond Peyres - 65000 Tarbes
- M. DENIAU Jean-Luc, 6 Rue du Bedat - 65190 Bordes
- M. FORMOSA Philippe, 1 Rue Paul Painlevé - 65000 Tarbes
- M. JEANNE Daniel, 5 rue de l'Arbizon - 65320 Bordères sur l'Echez
- M. KRANZER Charles, 36 rue Marc Audirac - 65140 Rabastens de Bigorre
- M. RHONE Thierry, 30 rue de la fontaine - 65190 Juillan

II. Au titre du 3^{ème} collège « lien entre le monde combattant et la Nation » :

6 membres dont 2 membres représentant les associations ou fondations de titulaires de décorations et 4 membres représentant les associations ou fondations qui œuvrent pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation :

A. Associations de titulaires de décorations

- M. GUILLERMIN Jean-Pierre, 85 B Avenue Philadelphie de Gerde - 65200 Gerde
Société des membres de la Légion d'Honneur des Hautes-Pyrénées
- Mme TAFFARY Ghislaine, Les terrasses de la Chartreuse Entrée C Rue Gambetta - 65800 Aureilhan
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite des Hautes-Pyrénées

B. Associations actives dans le domaine de la mémoire

- Mme CAMES Jeannie, 72 Route des Pyrénées - 65190 Mascaras
Association des membres de la Légion d'Honneur
- M. BROUEL Jean-Pierre, 14 Rue des Bergeronnettes - 65290 Juillan
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite des Hautes-Pyrénées
- M. HELGUERS Jean-Claude, 14 Route de Lacassagne - 65140 Rabastens de Bigorre
Union nationale des combattants des Hautes-Pyrénées
- Mme FONDECAVE Mylène, 1 Rue Voltaire - 65390 Andrest
Association des membres de l'Ordre des Palmes Académiques des Hautes-Pyrénées

Article 2 - Le renouvellement du conseil départemental pour les combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation prend effet le 14 mars 2024 pour une durée de quatre ans.

Article 3 – L'arrêté préfectoral n°65-2019-06-28-013 du 28 juin 2019 portant constitution du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation des Hautes-Pyrénées est abrogé à la date de prise d'effet de son renouvellement mentionné à l'article 2.

Article 4 – Le Préfet des Hautes-Pyrénées et le directeur du service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre des Hautes-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

A Tarbes, le 14 mars 2024


Jean SALOMON

Office National des Combattants et Victimes de Guerre
Service Départemental des Hautes-Pyrénées
3 Rue des Ursulines - CS 71702 - 65013 TARBES Cedex 9